



Livret : le consentement

Introduction	2
Qu'est-ce que le consentement ?	2
L'importance du consentement	2
Exemples concrets	3
Demande de consentement	3
pour une conversation :	3
pour un contact / rapprochement physique :	3
pour agir sur l'environnement :	3
Que faire si je n'ai pas respecté le consentement ?	3
Comment exprimer son consentement ou son refus ?	4
Que faire en cas de non-respect de votre consentement ?	4
Que faire si vous êtes témoins du non-respect du consentement ?	4
Procédure de Suivi d'un signalement	5
Conclusion	6
Slogans :	6



Introduction

Le consentement est un principe fondamental au sein de notre association. Il assure le respect mutuel, la sécurité et le bien-être de chacun de nos membres. Ce livret vise à rappeler ce qu'est le consentement, son importance et à fournir des exemples concrets pour mieux le comprendre et l'appliquer au quotidien.

Qu'est-ce que le consentement ?

Le consentement est **CALIBRES** ****Conscient, Avant, Libre, Individuel, Bienveillant, Révocable, Enthousiaste et Spécifique****. Voici ce que cela signifie :

- ****Conscient**** : Chaque personne doit être pleinement consciente de ce à quoi elle consent.
- ****Avant**** : Le consentement doit être demandé et obtenu avant toute action.
- ****Libre**** : Il doit être donné sans pression, sans biais, librement.
- ****Individuel**** : Chacun fait son choix personnel.
- ****Bienveillant**** : Ne pas infliger de souffrance à autrui ni à soi-même, respecter ses propres besoins.
- ****Révocable**** : Le consentement peut être retiré à tout moment.
- ****Enthousiaste**** : Un "oui" doit être franc et massif, sans hésitation.
- ****Spécifique**** : Le consentement est donné pour une action particulière.

—

L'importance du consentement

Le consentement est crucial pour plusieurs raisons :

- ****Respect mutuel**** : Il garantit que chacun est respecté dans ses choix et ses limites.
- ****Sécurité**** : Il crée un environnement où chacun se sent en sécurité.
- ****Bien-être**** : Il contribue au bien-être général en évitant les malentendus et les conflits.
- ****Responsabilité**** : Il rappelle que la liberté individuelle est la responsabilité de tous.

—



Exemples concrets

Demande de consentement

pour une conversation :

- "Est-ce que je peux parler d'un sujet difficile/traumatisant/sensible ?"
- "Est-ce que je peux aborder un sujet qui parle de... ?"
- "Est-ce que ça t'intéresse de parler de... ?"
- "J'aimerais parler de ça avec toi, es-tu d'accord ?"
- "Est-ce que je peux te poser une question ? Si oui, préciser le sujet."
- "Est-ce que je peux rejoindre votre conversation ?"
- "Es-tu d'accord de parler avec moi ? Est-ce qu'on peut discuter ensemble ?"

pour un contact / rapprochement physique :

- "Est-ce que je peux m'asseoir à côté de toi ?"
- "Est-ce que ça te dirait de faire... avec moi ?"
- "On peut se faire un câlin ? T'es ok pour un câlin ?"
- "Est-ce que je peux me rapprocher de toi ?"
- "T'es d'accord de se faire la bise ?"
- "Est-ce que je peux te toucher ? (préciser l'objectif et la manière)"

pour agir sur l'environnement :

- "Est-ce que vous êtes d'accord que j'allume la lumière ?"
- "Puis-je ouvrir la fenêtre ?"
- "Je peux fermer les volets ?"
- "Est-ce que je peux manger ça devant vous ?"
- "Est-ce que c'est ok si je mets de la musique ? Le volume sonore vous convient-il ?"
- "Est-ce que je peux déplacer tes affaires ?"

—

Comment exprimer son consentement ou son refus ?

Il est crucial de valoriser le refus du consentement. Chacun doit se sentir libre de dire "non" sans crainte de jugement ou de représailles. Voici quelques phrases types pour exprimer son refus :

- "Je ne suis pas à l'aise avec ça."
- "Je préfère ne pas en parler maintenant."
- "Non, merci."
- "Je ne veux pas être touché(e)."

—

Que faire en cas de non-respect du consentement ?

-> Si vous sentez que votre consentement n'a pas été respecté, voici les étapes à suivre :

1. **Exprimer votre ressenti** : Si vous vous en sentez capable, exprimez immédiatement votre inconfort ou votre refus. Utilisez des phrases claires et directes comme "Je ne suis pas à l'aise avec ça" ou "Je préfère que tu arrêtes".
2. **Chercher du soutien** : Si vous ne vous sentez pas en sécurité ou si la situation persiste, prenez à témoin les personnes présentes et adressez-vous à un représentant/garant du cadre (salariés et garants du cadre approuvés par le CA). Ils sont là pour vous écouter, vous soutenir et faire respecter le cadre.
3. **Signalement de l'incident** : Les salariés et garants du cadre signaleront l'incident et son contexte dans l'espace dédié. Cela permet de relever les récidives et de prendre les mesures nécessaires. Chaque signalement sera traité avec la plus grande confidentialité et respect.
4. **Prendre soin de vous** : Après avoir signalé l'incident, prenez le temps de vous reposer et de vous ressourcer. Votre bien-être est primordial.

-> Si vous n'avez pas respecté le consentement d'une personne, voici ce que vous devez faire :

- ****S'excuser**** : Reconnaître son erreur et s'excuser sincèrement.
- ****Écouter**** : Se mettre à l'écoute de la personne pour comprendre ce qu'elle ressent.
- ****Respecter**** : Demander si la personne souhaite que vous vous éloigniez ou que vous arrêtiez l'action en cours.

Attention, une personne qui n'est pas en capacité de répondre, ou qui n'est pas claire, ou qui ne sait pas, doit être entendue comme un non-consentement *par défaut*.

—

Que faire si vous êtes témoins du non-respect du consentement ?

1. Intervenir si possible :

- Si vous êtes témoin d'une situation de non-consentement et que vous vous sentez en sécurité, intervenez pour soutenir la victime. Vous pouvez dire des phrases comme "Je pense que cette personne n'est pas à l'aise" ou "Peut-être devrions-nous arrêter cela".

2. Soutenir la victime :

- Accompagnez la victime si elle souhaite s'éloigner de la situation.
- Proposez-lui de l'accompagner pour signaler l'incident ou de le faire à sa place si elle le souhaite.

3. Signaler l'incident :

- Communiquez les informations aux salariés ou aux garants du cadre. Chaque signalement sera traité avec la plus grande confidentialité et respect.



- Décrivez la situation de manière détaillée mais concise, en précisant la date, l'heure, le lieu et les personnes impliquées.

4. Respecter la confidentialité :

Assurez-vous de respecter la confidentialité des personnes et de ne pas divulguer d'informations sans leurs consentements.

—

Procédure de suivi d'un signalement

1. Réception du signalement :

- Les signalements seront reçus par les salariés et les garants du cadre. Les garants du cadre pourront être identifiés par un badge.
- Chaque signalement sera traité avec la plus grande confidentialité et respect.

2. Évaluation de la situation :

- Les membres du GEM Safe (fermé) évalueront la situation et décideront des mesures à prendre.
- Ils pourront contacter la victime et les témoins pour obtenir des informations supplémentaires si nécessaire.

3. Mesures correctives et sanctions :

- En fonction de la gravité de la situation, les sanctions suivantes pourront être appliquées (voir le chapitre IX *Exclusion temporaire ou définitive du GEM* des [statuts de l'association](#)) :

Le non-respect du règlement intérieur, des dégradations des locaux ou du matériel, les comportements ou agissements inadmissibles peuvent entraîner les sanctions suivantes à l'égard d'un membre :

1. *Rappel à l'ordre notifié oralement par un responsable du GEM (président, trésorier, secrétaire ou coordinateur) ;*
2. *Avertissement notifié par écrit par le ou la présidente ;*
3. *Interdiction temporaire de fréquenter le GEM, d'une durée décidée par le bureau en proportion de la faute commise ;*
4. *Exclusion du GEM, d'une durée décidée par le bureau en proportion de la faute commise ;*

Au-delà de ces mesures, l'équipe du GEM s'autorise à adapter ses mesures en cas d'urgence. Un membre peut notamment se voir radier de l'association [...].

4. Suivi du dossier et entraide :

- Un suivi du dossier sera assuré pour vérifier que les personnes concernées se sentent en sécurité et soutenues, et aussi pour vérifier la portée et la compréhension des sanctions.



Conclusion

Le respect du consentement est une responsabilité collective. En suivant ce protocole, nous nous assurons que chaque membre de notre association se sent respecté et en sécurité. La liberté individuelle est la responsabilité de tous.

****Slogans**** :

- "La liberté individuelle est la responsabilité de tous. / Tous·tes libres, tous·tes responsables."
- "Le consentement c'est avant et pendant."
- "Le consentement c'est précis. / Sans précisions, pas de consentement."
- "Le oui c'est un oui, le reste c'est un non."
- "Le refus c'est apprendre."

Ce livret sera régulièrement révisé et mis à jour en fonction des retours et des besoins de nos membres.